



CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

Syndicat Régional C.N.T P.T.T
Secteur France Télécom

36, rue Sanche de Pomiers 33000 Bordeaux

Tél : 05 57 89 21 72 aquitaine@cnt-f.org <http://www.cnt-f.org/aquitaine/index.html>

TPS : L'accord de la honte !

Le 26 novembre 2009, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO ont entériné le dispositif proposé par France Télécom sur le temps partiel des séniors, appelé TPS !

La Direction de France Télécom a donc profité du malaise généralisé dans l'entreprise, mis en exergue par les médias et la médecine de prévention, pour avaliser un énième plan social avec la complicité habituelle des syndicats dits représentatifs, plus la CGT qui vient de s'engager officiellement sur la voie du réformisme et de l'accompagnement.

En effet, France Télécom annonce 1.500 embauches seulement pour environ 6.000 départs sur 20.000 possibles, autrement dit un déficit substantiel d'emplois qui dégradera encore plus les conditions de travail pour les personnels en activité.

Rappelons que les importantes réductions d'effectifs provoquées par la loi sur le CFC du 26 juillet 1996 avec très peu de recrutements, l'accord « pour tous » OARTT du 2 février 2000 sans embauches, les plans « TOP » (regroupement des directions régionales) puis « Next » avec ses 22.000 suppressions d'emplois programmées sur 3 ans entre 2006 et 2008, ont contribué à une augmentation de la charge de travail.

Toutes ces incessantes désorganisations ont abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui, à savoir une souffrance chronique qui frappe désormais toutes les catégories de personnel... excepté celle de nos dirigeants, quel dommage !

Car la vague de suicides, qui malheureusement en découle, ne date pas

de la période actuelle mais remonte à plusieurs années, contrairement à ce que bon nombre de syndicalistes feignent de découvrir.

Ainsi, plusieurs drames similaires s'étaient produits dès 2003, puis en 2004 à Ajaccio, Montreuil s/mer, Anglet, Montpellier, Trappes, Cholet, Nantes, Lagny, Pessac (Sif@c et UIC), ce qui avait conduit le journaliste Dominique Decèze, spécialiste du droit du travail, à publier un livre au titre fort évocateur : « La machine à broyer – France Télécom : Quand les privatisations tuent ».

Celui-ci, à l'invitation de la radio associative « La clé des ondes, 90.10 » avait même tenu une conférence à Bordeaux dans l'indifférence syndicale générale, hormis SUD-PTT 33. Il est d'ailleurs question qu'il revienne prochainement car la situation sur le sujet s'est considérablement détériorée depuis son dernier passage. Côté Direction de France Télécom, aucune véritable mesure concrète n'a été entreprise depuis cinq ans, la création de l'observatoire national du stress n'étant qu'un leurre pour étouffer l'affaire et occuper les bureaucrates syndicaux.

Le DRH de l'époque, Bernard Bresson, interrogé sur la question, déclarait déjà sans vergogne à la presse : « on se suicide à France Télécom comme partout » et niait tout lien de causalité avec les conditions du travail. En 2009, Laurent Zylberberg (Relations sociales) et Didier Lombard (PDG) ont repris exactement le même discours avant d'être remercié pour l'un ou écarté pour l'autre, suite à la gêne d'un gouvernement pressé par une opinion publique, elle-même choquée par ces méthodes inhumaines.

Pour en revenir à cet accord scandaleux, que même la CGC n'a pas signé, il ne va donc pas améliorer la situation des personnels de France Télécom, y compris pour les futurs bénéficiaires. Ces derniers devront consentir, entre 57 et 60 ans, à percevoir au mieux un salaire de 80% pour profiter d'une remise de 6 mois avant la retraite. Tu parles d'une aubaine : après avoir été traités avec la pire indifférence, ils sont priés de mettre la main à la poche pour financer leur temps partiel et de foutre le camp. Merci Patron !

Ce plan est en outre complété par quelques "mesurettes" : 5 jours de formation chaque 3 ans (quelle avancée, à l'instar des 2 jours « découverte » de l'accord OARTT tombés dans les oubliettes !), possibilité d'une prime de départ comprise entre 0 et 24 mois (on vous laisse deviner son montant), une visite médicale annuelle (aucun intérêt) et enfin, l'apothéose, le « Cap carrière », entretien individuel supplémentaire dont les précédents sont à l'origine du mal-être actuel.

Il renferme aussi des dispositions qui existaient déjà et qui nous ressortent « réchauffées » : remise gratuite de la médaille d'honneur des Postes et télécommunications ou du travail (sans la prime de 1.000 €. ou des jours supplémentaires de congé, contrairement à d'autres administrations), consolidation des avantages monétaires (15 points indiciaires issus de l'accord social 1997 et reclassement de 1990), progression d'au moins un niveau dans sa carrière (voir accord social du 9 juillet 1990), validation de la VAE (une couillonnade car inapplicable), tutorat pour non-cadres, accès à la formation pour les plus de 45 ans (alors que les demandes de DIF leur sont refusées).

Quant à l'adaptation des grilles indiciaires aux grades de classification et de reclassement équivalents à la catégorie B de la fonction publique (classe II), elle n'est qu'une transposition par l'Etat de la réforme intervenue l'été dernier dans la fonction publique. En effet, contrairement à ce qui a été annoncé par les signataires, seul le pouvoir exécutif peut modifier les décrets statutaires particuliers des corps

en question. D'autre part, le but de cette mesure est de concerner le moins de personnes possible, à l'instar de l'AVMON dit des 15 points « négocié » en 1997...

Enfin, les conditions ne sont pas garanties pour les bénéficiaires, ce qui signifie qu'en cas d'allongement de la durée des cotisations ou de l'âge de la retraite, la date de départ peut être repoussée, tout comme le montant de la pension abaissé. Un chèque en blanc, en quelque sorte !

Bref, en cherchant bien, on ne distingue pas très bien où est l'intérêt de la majorité du personnel dans tout cela. En revanche, on comprend tout de suite celui de la boîte et de ses actionnaires.

Les syndicats signataires expliquent que s'ils n'avaient pas signé, il n'y aurait pas eu d'accord, ce qui est bien entendu absolument faux. Rien n'empêchait France Télécom d'appliquer un texte unilatéralement, comme cela s'est déjà produit dans le passé (par exemple, sur la gestion pour l'emploi et les compétences, DRHG/GPC/46 du 12 juin 2006). Ils avancent également que l'accord aurait été moins favorable (pour qui ?). Cet argument ne tient pas davantage que le premier. En effet, si France Télécom avait présenté un texte encore plus pourri que celui-ci, il n'aurait intéressé personne et placé dans l'embarras ses dirigeants avec leurs « séniors » sur les bras encore pendant quelques années. Au contraire, s'il n'y avait pas eu d'accord, France Télécom aurait été contrainte d'améliorer sa copie, notamment sur l'emploi et la rémunération.

Par leur infâme signature, les partenaires dits sociaux ont subitement renié toute la souffrance actuelle d'un trait de stylo et surtout déshonoré la mémoire des 33 suicidés (les deux derniers en date survenus le 14 novembre à Lanester et le 6 décembre à Voiron étant passés sous silence par l'ensemble des syndicats).

Cependant, une telle compromission, aussi vile soit-elle, ne pourra faire oublier qu'ils porteront tout à jamais sur leurs mains le sang de tous nos collègues disparus hier, aujourd'hui, voire demain.

Retraites : 2010, l'année de tous les dangers

Le président Zébulon* l'a annoncé au congrès de Versailles le 22 juin dernier en parlant des retraites : « *Tout devra être mis sur la table* ». Que veut-il insinuer par-là ? l'âge légal ? la durée des cotisations ? l'unification de tous les régimes ? la transformation du régime actuel en régime en points, comme cela existe déjà pour les retraites complémentaires obligatoires ? ou tout à la fois ?

Déjà, Raymond Soubie, conseiller « social » de l'Elysée et pilote du dossier, planche sur toutes ces questions, en accord avec le 1^{er} ministre, François Fillon.

N'oublions pas que depuis quinze ans, la retraite par répartition est la cible de tous les gouvernements. Petit rappel de tous ces coups tordus :

1995, le tandem Juppé - Notat (CFDT) porte les cotisations de 37,5 à 40 annuités pour le secteur privé, malgré deux millions de manifestants dans les rues ;

1997-2002 : Le gouvernement Jospin, soi-disant de gauche, non seulement ne rétablit pas cette injustice mais privatise à outrance, (France Télécom, Air France, etc.) « plus que Balladur et Juppé réunis » titre le « Canard Enchaîné »...

2003, passage de la durée des cotisations des fonctionnaires à 40 ans, puis progressivement à 41 à partir de 2009. Acteurs : Raffarin / Chérèque (CFDT) avec encore plus de manifestants qu'en 1995.

2007, alignement des cheminots à 40 ans. Sarkozy remercie l'intervention de Bernard Thibault (CGT) qui prône la « négociation » et l'arrêt du mouvement de grève illimitée.

Bref, à chaque attaque, le pouvoir s'est toujours appuyé sur la « responsabilité » (traduisez : complicité) syndicale des confédérations. A chacun la sienne : Chirac par deux fois a joué la carte CFDT (une valeur sûre depuis des lustres), Sarko a innové en choisissant la CGT mais toujours avec le même succès à l'arrivée.

Il ne faut donc pas s'étonner si le gouvernement a privilégié ces deux organisations dans la loi sur la représentativité syndicale, manière de les gratifier pour leur comportement passé,

présent et à venir. Ce qui oblige FO à passer pour le syndicat le plus révolutionnaire actuellement, mais en paroles seulement, rassurez-vous ce n'est qu'une impression.

Gageons qu'au moment de la « réforme » des retraites au 1^{er} trimestre 2010, le pouvoir politique ressortira de la naphthaline tous ces dirigeants confédéraux, étrangement discrets sur le terrain des luttes, alors que le pays traverse une crise sociale majeure. Il faudra donc se mobiliser à la fois contre ce projet et contre les « syndicalistes » qui le défendront ou qui ne le combattront pas, ce qui sera très difficile mais pas impossible.

Alors, 2010, année de la révolution ?

* *qualifié ainsi par l'humoriste Christophe Alévêque, également chroniqueur à « Siné hebdo »*

Attention, les « BP » attaquent !

Les personnels de France Télécom vont, dans les jours qui viennent, découvrir les premiers recrutements sur la centaine promise par France Télécom : les BP (prononcez « bipi »). Qu'ès acó ? Abréviation de « business partner », il est présenté comme un DRH itinérant, qui couvre plusieurs unités ou sites. D'un niveau de fonction très supérieur E, voire F (à partir de IV.1), ils ne possèdent aucun échantillon en relations humaines, comme aurait dit Coluche, car ils n'ont pas été formés pour cela.

En effet, au service de la DRH Groupe, ils prêchent la bonne parole du moment. Hier, c'était la mobilité fonction publique et l'essaiage, aujourd'hui le TPS.

En principe, pour les rencontrer, il faut prendre rendez-vous (on se croirait chez le toubib) mais comme la direction France Télécom est pressée de mettre en application son plan social, ils vont démarcher les seniors, afin de les convaincre de partir aux « meilleures » conditions (pour qui ?).

Leurs objectifs étant calculés sur le nombre de départs, attention donc de ne pas vous laisser entourloupier par tous ces beaux parleurs, au demeurant très gentils...

Elections CA du 22 octobre 2009 : un seul vainqueur, l'abstention !

Pour la première fois, l'abstention a atteint près de 40% des inscrits aux dernières élections pour les représentants du personnel au conseil d'administration (CA) de France Télécom, voire même 50% pour le vote des cadres au deuxième tour !

Ce record de faible participation survient dans un climat de crise sociale marquée par plusieurs dizaines de suicides depuis 2008 (26 selon la direction, 30 puis 33 d'après les syndicats), drames liés aux conditions de travail et à la politique des ressources « humaines » de France Télécom.

Rappelons aussi que le CA a pour fonction de définir les orientations politiques et économiques de la multinationale et de représenter au mieux ses intérêts. Autrement dit, satisfaire l'actionnaire ou les « investisseurs » (terme employé par les économistes pour qualifier les spéculateurs). On ne comprend donc pas pourquoi les fédérations syndicales continuent de participer dans cette instance, alors qu'elles-mêmes reconnaissent leur inutilité. Ainsi, par leur présence au côté des dirigeants de France Télécom, les 3 élus CFDT, CGT et SUD, cautionnent toutes les décisions prises à l'encontre des personnels. Un syndicat responsable et courageux n'aurait jamais présenté des candidats dans le contexte actuel où France Télécom privilégie les profits à la vie de ses employés.

En s'abstenant pour ce scrutin, les personnels de France Télécom ont indiqué aux organisations syndicales qu'elles étaient en déphasage complet avec leurs préoccupations, ce qui n'a pas trop l'air de les inquiéter pour l'instant.

Reclassés : vers une reconstitution de carrière... à La Poste ?

Depuis l'arrêt du Conseil d'Etat n°266319 du 24 octobre 2005 (ADIFE P. ET T.), France Télécom et La Poste sont régulièrement épinglées par la justice administrative pour refus de promotion interne en faveur des fonctionnaires reclassés. La faute de service, la responsabilité et le préjudice moral sont

également établis et indemnisés entre 5.000 et 20.000 euros. En revanche, la perte de chance sérieuse d'accéder à un niveau supérieur reste plus compliquée à démontrer. Telle est la jurisprudence actuelle.

Toutefois, cette situation va encore évoluer dans les jours à venir : En effet, à la suite de la privatisation de la S.A. France Télécom (loi n°2003-1365 du 31 décembre 2003), le gouvernement avait consenti un décret à l'intention des reclassés (D. n° 2004-1300 du 26 novembre 2004), jamais appliqué en 5 ans. Aujourd'hui, le changement de statut en société anonyme concerne La Poste et le pouvoir exécutif, certes suite à deux condamnations du Conseil d'Etat, va publier un décret similaire, censé mettre un terme au blocage de carrière des reclassés.

Mais, fait nouveau, un amendement sur leur reconstitution de carrière, déposé par le groupe socialiste du Sénat (on ne rit pas !) a été inscrit dans la future loi, toujours en discussion à l'assemblée nationale : **Article 7 bis** « *Il est procédé à la reconstitution de la carrière des fonctionnaires de La Poste ayant opté pour le maintien sur leur grade de reclassement et privés, depuis 1993, de leur droit à la promotion interne. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article.* »

Reste à savoir si nos députés voteront la loi en l'état et ne reviendront pas sur cet article. Car, qui dit reconstitution, dit logiquement indemnisation depuis l'application de la réforme. On voit mal un gouvernement des plus réactionnaires accorder ce droit légitime aux reclassés alors que les socialistes, qui sont pourtant à l'origine du problème (Quilès, Rocard, Strauss-Kahn et Jospin pour les plus connus), n'ont rien fait pendant des années ! On attend donc de voir la suite et de connaître les modalités d'application avant de crier victoire. Ensuite, il faudra se battre pour obtenir l'éventuelle transposition aux reclassés de France Télécom.

Le combat pour la reconnaissance des droits est loin d'être gagné, il est nécessaire de le poursuivre.

décembre 2009